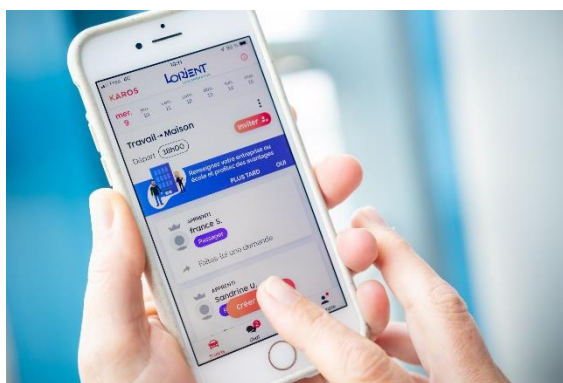


Déjà 3 000 covoitureurs du territoire font appel à Karos

En janvier 2023, Lorient Agglomération a choisi l'application Karos pour favoriser le covoiturage sur son territoire notamment pour les déplacements domicile/travail. 6 mois après, 3 000 habitants du territoire ont déjà fait appel à la plateforme nationale.

Afin d'élargir l'offre de services de mobilités alternatifs à la voiture sur son territoire, Lorient Agglomération a fait appel à l'application Karos spécialisée dans le covoiturage pour les trajets quotidiens de courte distance, principalement sur les déplacements domicile-travail.

Aux côtés des lignes régulières de bus et bateaux, du service de transport à la demande, du développement des abris vélos sécurisés et des parkings relais, l'application Karos répond à une demande d'habitants du territoire qui n'ont pas d'autres possibilités que de se déplacer en voiture. Le dispositif rencontre un franc succès, puisque après 6 mois de mise en service, 3 000 habitants sont déjà inscrits sur la plateforme, plus de 15 000 trajets ont été réalisés, 133 000 km ont pu être évités pour une économie de Co2 de 16,5 tonnes.



Pour rappel, différentes aides financières sont proposées par le gouvernement, Lorient Agglomération et les employeurs afin d'inciter les habitants à adopter ce mode de déplacement. Elles sont directement gérées par l'application Karos via le profil utilisateur. Après inscription, l'utilisateur doit seulement fournir un scan de son permis de conduire et un RIB mais n'a aucune démarche supplémentaire à faire.

La prime gouvernementale covoiturage

Cette prime de 100 euros concerne les conducteurs qui n'ont pas réalisé de covoiturage via une plateforme depuis plus de trois ans. Elle est versée en deux fois : une partie lors du 1^{er} trajet validé sur l'application Karos, une autre après 10 covoiturages réalisés en moins de trois mois. Si l'Etat indique un montant minimum de 25 euros pour le premier versement, Karos a décidé de verser 50 euros lors de l'inscription sur l'application et 50 euros une fois la seconde exigence remplie.

La subvention de Lorient Agglomération

D'un montant de 1 euro par trajet compris entre 2 et 20 km, cette subvention est versée au conducteur qui percevra également 1€ versé par le passager transporté (soit 2€ en tout pour le conducteur/ trajet /passager pour un trajet entre 2 et 20 km). Le passager n'a donc qu'un euro à verser pour un trajet de moins de 20km ce qui représente une source d'économie substantielle par rapport à d'autres moyens de transport. Au-delà de 20 km, Lorient Agglomération verse 10 cts en plus par km pour un total de subvention maximale de 2€ par trajet pris en charge correspondant à un trajet de 30km ou plus (dans la limite de 2 trajets maximum par jour accueillant 3 passagers maximum à chaque fois). Le gain moyen est estimé à 97 euros par mois versés par la plateforme Karos.

L'aide supplémentaire de l'employeur

Lorient Agglomération a adressé un courrier à 1 000 employeurs du territoire afin de les inciter à adhérer au dispositif CEE (Certificats d'économies d'énergie) « 3 millions de covoitureurs », qui

permet de valoriser financièrement les économies d'énergie réalisées. Le covoiturage des salariés d'une entreprise/collectivité/employeur étant éligible au CEE, le montant de 1€ que le passager doit verser au conducteur est dans ce cas pris en charge dans le cadre du dispositif, ce trajet est donc gratuit pour lui. A noter que Lorient Agglomération subventionne dans les mêmes conditions les trajets réalisés au sein du territoire et ceux qui ont pour origine ou destination une des 25 communes de l'agglomération.



Des économies à la clé !

À l'inscription sur l'appli Karos, les covoitureurs, conducteurs ou passagers, communiquent leurs coordonnées bancaires sur l'onglet « Compte ». Le gain pour le conducteur ou le coût pour le passager sont calculés directement par la plateforme. Les prélèvements sont réalisés au fur et à mesure des trajets réalisés, les versements sont effectués en fin de mois sur les comptes bancaires communiqués lors des inscriptions.

	Montant versé par le passager au conducteur	Subvention Lorient Agglomération versée au conducteur	Gain conducteur (= montant versé passager + subvention Lorient Agglomération)
5 km	1 €*	1 €	2 €
10 km	1 €*	1 €	2 €
15 km	1 €*	1 €	2 €
20 km	1 €*	1 €	2 €
21 km	1 €*	1,10 €	2,10 €
22 km	1 €*	1,20 €	2,20 €
23 km	1 €*	1,30 €	2,30 €
24 km	1 €*	1,40 €	2,40 €
25 km	1 €*	1,50 €	2,50 €
26 km	1 €*	1,60 €	2,60 €
27 km	1 €*	1,70 €	2,70 €
28 km	1 €*	1,80 €	2,80 €
29 km	1 €*	1,90 €	2,90 €
30 km	1 €*	2 €	3 €
35 km	1,50 €	2 €	3,50 €
40 km	2 €	2 €	4 €
45 km	2,50 €	2 €	4,50 €
50 km	3 €	2 €	5 €

*Pris en charge dans le cadre des certificats d'économie d'énergie si votre employeur a contractualisé (programme 3 millions de Covoitureurs)



Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

